



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **17 octobre 2011**

Délibération n° 2011-2473

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Dispositif de covoiturage sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Demande de subvention à la Région Rhône-Alpes et à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

service : Direction de la prospective et du dialogue public

Rapporteur : Monsieur Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 octobre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 19 octobre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne J.C., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Réale), Charles (pouvoir à M. Buna), Desseigne (pouvoir à Mme Lépine), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Sturla), Balme (pouvoir à M. Claisse), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Serres), MM. Huguet (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Augoyard), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à M. Roche), Mme Palleja, M. Pili (pouvoir à M. Justet), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Grivel), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand, Turcas.

Séance publique du 17 octobre 2011**Délibération n° 2011-2473**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Dispositif de covoiturage sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Demande de subvention à la Région Rhône-Alpes et à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)**

service : Direction de la prospective et du dialogue public

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 septembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par délibération n° 2011-2218 du 23 mai 2011, a autorisé monsieur le Président à signer un marché relatif au dispositif de covoiturage sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon pour la période de mi-2011 à mi-2015. Le présent rapport précise les modalités de financement et de subventionnement par la Région Rhône-Alpes et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour les années 2011 et 2012.

Pensé au départ comme une expérimentation, le dispositif de covoiturage www.covoiturage-grandlyon.com a, au cours des années 2009 et 2010, démontré son utilité avec, à ce jour, plus de 4 400 inscrits et utilisateurs potentiels. 20 % ont recours au service au moins une fois par semaine, ce qui a permis une économie d'équivalent CO₂ de 1 098 tonnes sur 12 mois de mise en œuvre. Il avait fait l'objet d'un partenariat financier avec l'ADEME et la Région en continuité des partenariats engagés dans le cadre du management de la mobilité avec les entreprises du territoire.

L'objectif du nouveau marché est d'engager une phase d'installation pérenne pour la période 2011-2015 en diversifiant le dispositif par :

- la continuation du dispositif covoiturage domicile-travail en l'étendant à l'ensemble des zones économiques de la Communauté urbaine, y compris en direction des entreprises non engagées dans un plan de déplacements inter-entreprises (PDIE). Il s'agit de toucher l'ensemble des salariés travaillant sur le territoire de la Communauté urbaine. Pour cela, un dispositif marketing "actif" sera entrepris. Ce dispositif pourra être facilement décliné vers un covoiturage "scolaire" décliné par établissements afin d'encourager la dépose des élèves *via* du covoiturage organisé,

- la déclinaison du dispositif lors de chantiers perturbants, à l'instar de ce qui a déjà été fait pour l'avenue Mermoz,

- la mise en œuvre d'un nouveau portail www.covoiturage-pour-sortir.fr destiné à encourager le covoiturage pour les spectacles, les expositions et les festivals de l'agglomération. L'objectif visé est de faire diminuer l'usage de la voiture individuelle pour se rendre aux spectacles, en particulier le soir et la nuit, où la desserte de transport en commun est moindre, mais aussi donner accès à la culture pour tous, y compris à ceux ne disposant pas de voiture. La Communauté urbaine, dans le cadre du nouveau marché, reprend en charge un dispositif expérimental lancé par l'Opéra de Lyon, avec le soutien de l'ADEME et de la Région. La Communauté urbaine assurera la gestion, l'hébergement, le suivi et l'animation de ce dispositif initial, ainsi que son marketing,

- l'expérimentation de covoiturage dynamique : il est prévu d'expérimenter sur quelques zones déjà fortement sensibilisées au covoiturage, un covoiturage dynamique qui mettrait en relation, en temps réel, des utilisateurs *via* des smartphome. Le début de l'expérimentation aurait lieu en 2012.

Il est prévu que l'ensemble de ce dispositif covoiturage soit intégré à la future centrale de mobilité dès que possible et, *a minima*, à la fin du marché en 2015.

Le coût du dispositif inclut les coûts du marché avec le prestataire et les coûts de communication. Il est estimé, pour le second semestre 2011, à 138 257 € TTC et, en 2012, à 230 000 € TTC.

Compte tenu de la démarche de mobilité durable engagée par ce dispositif et dans la continuité des actions communes sur les PDIE engagées avec la Région Rhône-Alpes et l'ADEME, la Communauté urbaine de Lyon sollicite auprès de la Région une subvention du Fonds européen de développement régional (FEDER) et de l'ADEME, pour l'action covoiturage 2011-2013 selon le plan de financement suivant :

- 50 % de subvention FEDER annuelle à la Région, soit 69 128 € en 2011 et 115 000 € en 2012,
- 30 % de subvention à l'ADEME, soit 41 477 € en 2011 et 69 000 € en 2012,
- part de l'autofinancement de la Communauté urbaine : 20 %, soit 27 652 € en 2011 et 46 000 € en 2012 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Autorise, dans le cadre du dispositif de covoiturage sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon, monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de la Région Rhône-Alpes une subvention de fonctionnement du Fonds européen de développement régional (FEDER) d'un montant total de 184 128 €,

b) - solliciter auprès de l'ADEME une subvention de fonctionnement d'un montant total de 110 477 €,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction desdites demandes et à leur régularisation.

2° - La recette de fonctionnement sera inscrite au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et 2012 - comptes 747 700 et 747 180 - fonction 020.

3° - La dépense de fonctionnement correspondante sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et 2012 - comptes 747 700 pour un montant total de 184 128 €, et 747 180 pour un montant total de 110 477 € - fonction 020 - opération 2036.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 octobre 2011.